

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tout le personnel en soins infirmiers et gestionnaires cliniques des milieux hospitaliers
EXPÉDITEUR :	Christelle Robert, coordonnatrice activités cliniques et pratiques professionnelles - DSI Yannie Lefort-Brunelle, Conseillère en soins infirmiers volet soins généraux - DSI
DATE :	Le 23 septembre 2026
OBJET :	Trajectoire attendue en situation d'installation d'un cathéter intraveineux périphérique court difficile à installer

Dans un souci d'amélioration continue et d'optimisation de la qualité des soins offerts à nos usagers, nous souhaitons clarifier et encadrer davantage la trajectoire à suivre lorsqu'un **cathéter intraveineux périphérique court est difficile à installer**. Cette initiative s'inscrit également en cohérence avec la vision de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ, 2024), qui souligne que : « Grâce à son évaluation biopsychosociale et environnementale ainsi qu'à l'exercice de son jugement clinique, l'infirmière occupe un rôle central dans le choix judicieux du DAV, en collaboration avec les médecins. »

Trajectoire attendue en situation d'installation d'un cathéter intraveineux périphérique court difficile :**ÉTAPE 1**

Selon son jugement clinique à la suite de la visualisation du réseau veineux de l'utilisateur ou après un maximum de deux tentatives infructueuses d'insertion d'un cathéter intraveineux périphérique court par la même infirmière, celle-ci doit solliciter l'aide d'une collègue expérimentée.

La collègue sollicitée peut alors effectuer jusqu'à deux tentatives supplémentaires, lorsqu'elle le juge pertinent et approprié.

Se référer à la méthode de soins associée au besoin : [Insertion et retrait d'un CIVP-court | MSI](#)

ÉTAPE 2

En cas d'échec ou selon le jugement clinique, le personnel infirmier contacte l'équipe de la DSI. Une conseillère en soins infirmiers ou une infirmière clinicienne soutien à la pratique se déplace sur l'unité (7 jours sur 7, de jour) avec l'appareil VEMSPRO afin de soutenir l'installation du cathéter.

ÉTAPE 3

S'il est déterminé qu'il est pertinent de faire l'installation d'un CIVP sous échoguidance, l'ICASI ou le coordonnateur des soins infirmiers consulte la [liste des personnes formées](#) qui pourra vérifier la disponibilité d'une infirmière formée pour ce faire.

En cas d'échec persistant, l'infirmière responsable de l'utilisateur doit aviser le médecin afin d'évaluer la pertinence d'installer un autre type de dispositif d'accès veineux, selon l'indication clinique.

Le médecin peut se référer à l' [AMC-DSIEU-6184 Cathéter intraveineux périphérique \(CIVP\) et PICC Line](#)

***À noter que cette trajectoire est provisoire, le temps que les trajectoires officielles soient développées**

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR YLB